

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGE-DOMMARTIN
DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025 – PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le dix-huit septembre à 20h13, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. Raphaël ROZIER, M. SAVART Gauthier, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme CHARDIGNY Mireille qui a donné pouvoir à Mme NAVAS Catherine, M. MERCIER Michel et Mme MERONI Isabelle qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique
Mme DONGUY Annick est nommée secrétaire de séance.

Le Maire précise aux élus qu'il souhaite ajouter un sujet à l'ordre du jour : validation de l'avenant 1 dans le cadre des travaux d'aménagement du centre-bourg de Dommartin
Les élus sont d'accord.

1 – PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de votants : 25

M. le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10/07/2025 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité moins 4 abstentions (Mme GUILLOT Myriam et MM. FERNANDES Michel, FERRAND Etienne et PAIN Philippe) le PV de la séance du 10/07/2025.

Monsieur le Maire donne la parole à P TRUCHON, Adjoint aux finances, qui explique aux élus que les décisions modificatives à suivre concernent des écritures rectificatives.

Cela concerne des régularisations :

- . d'amortissements pour nos 2 budgets
- . portant sur les biens inférieurs à 1000 €, les biens sans dotation et les biens jamais amortis pour le budget commune.

2 – BUDGET ASSAINISSEMENT : DM N°1

Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de votants : 25

Monsieur le Maire donne la parole à P TRUCHON, Adjoint aux finances, qui expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°1 du budget assainissement 2025 concernant une régularisation des amortissements des immobilisations (avec utilisation des comptes 021 et 023), détaillée comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.21 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.21 €	0.00 €	0.00 €
R-7811 : Reprises sur amortissements des immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.21 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.21 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.21 €	0.00 €	0.21 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.21 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.21 €
D-2803 : Frais d'études, de recherche et de développ. et frais d'insertion	0.00 €	0.21 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.21 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.21 €	0.00 €	0.21 €
Total Général		0.42 €		0.42 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 du budget assainissement 2025 comme présentée ci-dessus.

3 – BUDGET COMMUNE : DM N°4

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 25

Monsieur le Maire donne la parole à P TRUCHON, Adjoint aux finances, qui expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°4 du budget commune 2025 concernant les biens inférieurs à 1000 euros (avec utilisation des comptes 021 et 023), détaillée comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	8 443.85 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	8 443.85 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-020 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	8 443.85 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	8 443.85 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 443.85 €	8 443.85 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	8 443.85 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	8 443.85 €	0.00 €
R-281831-020 : Amort. matériel informatique scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 157.51 €
R-281838-020 : Amort. autre matériel Informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	643.20 €
R-281841-020 : Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 451.54 €
R-281848-020 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 026.10 €
R-28185-020 : Amort. matériel de téléphonie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 677.12 €
R-28188-020 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	488.38 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 443.85 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	8 443.85 €	8 443.85 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la décision budgétaire modificative n°4 du budget commune 2025 comme présentée ci-dessus.

4 – BUDGET COMMUNE : DM N°5

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 25

Monsieur le Maire donne la parole à P TRUCHON, Adjoint aux finances, qui expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°5 du budget commune 2025 concernant les biens sans dotation (avec utilisation des comptes 021 et 023), détaillée comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	1 795.61 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	1 795.61 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-020 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	1 795.61 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	1 795.61 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 795.61 €	1 795.61 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	1 795.61 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	1 795.61 €	0.00 €
R-2815738-020 : Amort. autre matériel et outillage de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 220.80 €
R-281838-020 : Amort. autre matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	574.00 €
R-281841-020 : Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.81 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 795.61 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	1 795.61 €	1 795.61 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la décision budgétaire modificative n°5 du budget commune 2025 comme présentée ci-dessus.

5 – BUDGET COMMUNE : DM N°6

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 25

Monsieur le Maire donne la parole à P TRUCHON, Adjoint aux finances, qui expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°6 du budget commune 2025 concernant les biens jamais amortis (avec utilisation des comptes 021 et 023), détaillée comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	27 073.21 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	27 073.21 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-020 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	27 073.21 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	27 073.21 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	27 073.21 €	27 073.21 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	27 073.21 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	27 073.21 €	0.00 €
R-281568-020 : Amort. autre matériel et outillage incendie et défense civile	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 792.51 €
R-28158-020 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	338.92 €
R-281841-020 : Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	595.01 €
R-281848-020 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 369.20 €
R-28188-020 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 977.57 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 073.21 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	27 073.21 €	27 073.21 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la décision budgétaire modificative n°6 du budget commune 2025 comme présentée ci-dessus.

6 – BUDGET COMMUNE : DM N°7

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 25

Monsieur le Maire donne la parole à P TRUCHON, Adjoint aux finances, qui expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°7 du budget commune 2025 concernant la régularisation des amortissements, détaillée comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811-020 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	4 656.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7811-020 : Reprises sur amort des immo incorporelles et corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 656.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	4 656.00 €	0.00 €	4 656.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	4 656.00 €	0.00 €	4 656.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2815738-020 : Amort. autre matériel et outillage de voirie	0.00 €	4 656.00 €	0.00 €	0.00 €
R-281578-020 : Amort. autre matériel technique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 656.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	4 656.00 €	0.00 €	4 656.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	4 656.00 €	0.00 €	4 656.00 €
Total Général		9 312.00 €		9 312.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la décision budgétaire modificative n°7 du budget commune 2025 comme présentée ci-dessus.

7 – SIEA – GAZ : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 25

Objet : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel ont été progressivement supprimés depuis le 1^{er} janvier 2015, pour les sites ayant une Consommation Annuelle de Référence (CAR) de plus de 30 MWh/an.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence en obtenant des tarifs plus avantageux.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz et de services associés ci-joint en annexe ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Où cet exposé et le projet de convention correspondante, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés, annexé à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés,
- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de BAGE-DOMMARTIN.

Monsieur le Maire précise que la dépense s'élève à plus de 40 000€ à l'année ; tous nos bâtiments de Bâgé-La-Ville fonctionnent au gaz. Nous sommes actuellement avec ENGIE jusqu'en 2026.

Les prix négociés par le SIEA dans le cadre du groupement sont intéressants, il s'agit d'une reconduction de la convention.

8 – CONFIRMATION DU RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE SUR UN EMPLOI EXISTANT - RECTIFICATIF

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 25

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'envoi de la délibération n°2025/44 portant sur la confirmation du recrutement d'un agent technique sur un emploi existant votée le 10/07/2025, le Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse exige qu'elle soit modifiée par une nouvelle délibération mentionnant la quotité de travail de l'agent technique.

Or cette délibération reprenait la délibération n°2025/05 du 25/01/2024 préalablement validée pour ses soins dans laquelle il n'y a pas de quotité de travail de l'agent.

Il faut désormais inclure la quotité horaire de l'agent d'où l'objet de la délibération ci-dessous.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse exige de la commune de BAGE-DOMMARTIN une délibération rétroactive de régularisation concernant le recrutement d'un agent technique du service technique avec sa quotité horaire.

En effet, lors du traitement de la paie de juin 2025 du nouvel agent technique, il a remarqué que son CDD ne fait pas référence à la délibération créant l'emploi d'agent technique.

Pour régulariser cette situation, il convient donc de joindre la délibération créant l'emploi en pièce autonome au mandat concerné.

Cependant, la commune de BAGE-DOMMARTIN n'ayant pas retrouvé la délibération relative au recrutement du premier agent technique sur ce poste, il convient d'établir et de transmettre au Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse une délibération avec effet rétroactif faisant état du recrutement du dernier agent technique avec une quotité horaire de 35h/semaine au 16/06/2025 en remplacement du précédent agent technique avec une quotité horaire de 35h/semaine parti le 30/06/2025 soir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une voix contre (Laurence MICHAUD), le Conseil Municipal CONFIRME le recrutement du dernier agent technique avec une quotité horaire de 35h/semaine au 16/06/2025 en remplacement du précédent agent technique avec une quotité horaire de 35h/semaine parti le 30/06/2025 soir.

9 – RPQS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT ANNUEL 2024

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 25

En application de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne la parole à JJ BESSON, Adjoint en charge de l'assainissement, qui présente le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'adopter le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Bâgé-Dommartin, ainsi que la note d'information de l'Agence de l'Eau. Ce rapport et son annexe seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

JJ BESSON en profite pour parler des subventions de l'Agence de l'Eau.

Un état récapitulatif des factures, de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune, acquittées de 11/2023 à 06/2025 pour un montant total de 293 207,28 € HT a été fait et envoyé à l'Agence de l'Eau.

Il espère avoir une subvention pour tout ; à défaut pour partie.

La CCBS avait une réunion avec Bourg Agglomération concernant l'assainissement.

E DIOCHON précise que rien n'a été discuté.

Est projeté à l'écran le diagnostic fait en 2023 concernant le programme des travaux d'assainissement de 2023 à 2029.

Il a vu avec l'Agence de l'Eau pour que soit pris en compte, dans le nouveau plan eau et climat 2026-2028, le remplacement en priorité de la lagune du centre-bourg par un filtre planté de roseaux existant. Cela permettra aussi de redimensionner la station pour les OPA à venir, dont le coût était estimé en 2023 à 1 200 000 € HT.

S'il y a un nouveau plan 2029-2031, les autres travaux envisagés (ex : transformation de la lagune de Coberthoud en filtre planté de roseaux pour 200 EH) seront à prévoir pendant cette période.

Sur les factures d'assainissement émises du 01/02/2025 au 31/07/2025, SUEZ a encaissé la somme de 149 1108,19 € HT et nous a reversé un acompte de 80% soit 119 286,55 € HT.

La pompe n°2 au poste de relevage des Grandes Broyères est à changer pour un coût de 1631 € HT.

10 – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG DE DOMMARTIN (01)

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 25

Monsieur le Maire informe les élus sur l'objet de cette délibération : Avenant au marché de travaux d'aménagement du centre-bourg de Dommartin (01).

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un marché de travaux pour l'aménagement du centre-bourg de Dommartin a été signé pour un montant de 331.862,40 € HT.

Il informe les conseillers que :

- des circonstances imprévues nécessitent de signer un avenant à ce marché. Le passage caméra prévu au marché pour vérifier l'état des canalisations d'eaux pluviales a détecté de nombreux tronçons fortement endommagés nécessitant des travaux supplémentaires non prévisibles.
- le code de la commande publique permet de le faire de par son article R2194-5. Dans ce cas, les dispositions des articles R. 2194-3 et R. 2194- 4 sont applicables.

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise SOCAFL d'un montant de 72.188,20 € ainsi qu'un moins malus pour suppression du grenailage des enrobés d'un montant de - 6.800,00 €.

Un projet d'avenant portant le montant du marché à 397.250,60 € HT a été présenté et approuvé par la commission d'appel d'offres réunie le 15/09/2025.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE d'AUTORISER monsieur le Maire à signer un avenant au marché de travaux avec l'entreprise SOCAFL pour un montant 65.388,20 € HT.

Le Maire propose de faire les travaux en 2 phases :

- en 2025 : aura lieu la rénovation des travaux de réseau d'eau pluviale. SOCAFL va intervenir dès le mois d'octobre pour environ trois mois de travaux.
- en 2026 : les travaux des trottoirs seront programmés au 1^{er} trimestre suivi de la bande de roulement réalisée par le CD01 au printemps 2026.

Suite à une question de P PAIN, le Maire indique que le montant des travaux complémentaires ne doit pas dépasser 50% du montant des travaux du marché dès lors qu'ils sont reconnus comme indispensables et imprévus. Les travaux supplémentaires représentent 19 %.

M FERNANDEZ demande si nous allons être obligés de recourir à un emprunt complémentaire, P TRUCHON pense que non.

JJ BESSON insiste pour que ces travaux soient faits car sur la commune il y a de plus en plus de fortes précipitations d'eau. J CHAFFAUD dit qu'il faut aussi faire attention aux réseaux secs qui sont en place ; les travaux seront plus compliqués à réaliser.

. JJ BESSON en profite pour évoquer les travaux de création d'un chemin piéton temporaire à Dommartin qui sera la base du futur trottoir.

C'est primordial au niveau sécurité pour éviter que les piétons marchent sur la route.

SOBECA a fini d'installer un éclairage Route de Bâgé.

11 – DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire n'a pas pris de décision par délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

12 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe les élus qu'il va leur demander 3 accords de principe :

1) Axentia – Monsenior :

Axentia demande une garantie financière de 20% sur 1 820 672 € pour la maison des seniors.

Le Maire a reçu un email de relance mais il ne les a pas rencontrés.

Les élus échangent entre eux et s'interrogent si Axentia (partenaire de la Caisse d'Epargne entre autres) est classée comme bailleur social spécialiste du médico-social et du logement thématique ou si c'est seulement une entreprise sociale.

Le Maire va se renseigner.

E DIOCHON constate que, si Axentia n'a pas la garantie financière, elle demandera une hypothèque.

Le Maire repousse l'étude de ce sujet ultérieurement.

2) Ain Habitat – lotissement Chamerlant :

Ain Habitat demande à la commune une garantie d'emprunt de 100 % pour 4 pavillons/logements sociaux au centre du lotissement pas encore construits ; nous ne connaissons pas le montant.

La commune est contrainte dans cette opération.

Les élus sont d'accord à l'unanimité.

Le Maire propose de demander à tous nos bailleurs un état de nos garanties d'emprunts.

3) Achat d'un terrain pour effectuer un cheminement (= terrain anciennement Buiron à la Loëze juste après l'étang Fenouillet)

Il y a un projet de lotissement locatif porté par OPTIMUM : l'idée est de créer un cheminement (largeur 3-4 m - 100 m linéaire ?) au nord de la parcelle qui rejoint le chemin rural.

L'aménagement de ce chemin sera pris en charge par OPTIMUM et la Mairie payerait les actes administratifs et le montant de l'acquisition.

Le prix du terrain agricole est de 0.30 €.

Le Maire demande un accord de principe pour aller voir A BERNIGAUD pour négocier le prix.

Les élus échangent sur la circulation sur ce cheminement qui devra être étudiée (ex : interdiction de circulation des voitures par un/des enrochement(s)).

Les élus sont d'accord à l'unanimité.

. Aliénation du chemin BADIN :

Le lancement de la procédure est prévu en janvier 2026. Elle s'effectuera en plusieurs étapes notamment avec une enquête publique et la nomination d'un commissaire enquêteur, qui doit être missionné par les deux communes. Le Maire rappelle que dans cette cession, tous les frais sont supportés par les conjoints BADIN. Ce dossier sera lourd à gérer pour les deux communes.

- Cimetière de Dommartin (MP GAUTHERET) :

Toutes les reprises prévues en ont été faites en 07/2025 et gérées par le policier municipal et elle-même. Cela a concerné 28 sépultures avec des reliquaires pour 30 K€ donc nous sommes restés dans le budget. Il reste encore 30 reprises environ à faire en 2026.

Le service technique a ressemé en herbe après que le sol ait été tassé par la pluie.

- Pôle communal (R ROZIER) :

Le Maire lui demande de résumer l'avancement des travaux et le calendrier.

Les carrelages et les plinthes sont quasi finis au rdc et à l'étage.

L'enveloppe des travaux augmente un peu : + 30 K€ à ce jour.

Il explique comment la cour va être réaménagée vu qu'il ne restait aucune surface plane.

Le Maire informe les élus que l'électricien refuse de payer la facture de la cantine car il avait prévenu l'architecte donc c'est à lui de payer cette facture. Tout le monde se rejette la faute.

Nous envisageons de rallonger la location des Algecos.

A la fin des travaux, il restera à la commune d'aménager les locaux avant d'installer les classes.

Le Maire fait le point sur le coût actuel des travaux : 1 241 407 K€ HT de travaux ; à ce jour, il y a une enveloppe de 30 313 € HT de travaux supplémentaires.

L'Agence 01 nous conseille de faire un test d'étanchéité à l'air rapidement avant que tous les travaux soient terminés à l'intérieur.

. Il y a des fuites d'eau dans le bureau du Maire (plafond) et à l'école Prévert (source de fuite indéterminée).

. Sur Bâgé-la-Ville, toutes les portes sont équipées des nouvelles serrures ; à Dommartin, ce sera fait après les travaux.

. Pour l'ALSH, l'APD est à recevoir et à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Syndicat des Eaux + Déchets (JJ BESSON) :

. Le Syndicat des Eaux a programmé au château d'eau de la Dardaine un remplacement des conduites en pied de réservoir. Se tiendra le mercredi 24/09 une réunion de travaux.

. CROCU pour une fusion avec ORGANOM : Nous sommes dans l'attente de la décision des Communauté de Communes qu'elles se prononcent dans le même sens.

Les déchets ORGANOM sont enfouis chez CROCU.

- Ressources Humaines :

. Le Maire donne la parole à la DGS qui sera absente à partir du 23/09 pour plusieurs semaines.

Elle leur explique que la secrétaire comptable va assurer la paye aidée d'une élue qui s'est proposée de l'appuyer.

Pour la partie RH, c'est A DONGUY qui sera l'interlocutrice principale et gèrera les éventuels remplacements avec elle et MD BUIRET reprendra la partie bureau et conseil municipaux.

Elle souligne que leur aide est précieuse.

Elle leur explique comment sont gérés les (non)-remplacements en interne.

Elle rappelle que tout remplacement est guidé par le critère de sécurité des enfants pour la partie surveillance.

Le Maire remercie les élus pour le soutien apporté au service.

. Le nouvel agent du service technique prendra son poste le 24/09.

- Scolaire (A DONGUY) :

. La rentrée scolaire s'est bien passée même à Dommartin où il a fallu nettoyer jusqu'à la dernière minute.

R ROZIER souligne qu'il n'y a pas eu d'électricité dans un des Algecos pendant 10 jours.

. Il y a une nouvelle intendante au collège.

. Sont diffusées à l'écran les photos du personnel enseignant et nos agents.

. A noter que le surveillant ULIS est maintenant un salarié de la commune.

. 3 enfants scolarisés à Dommartin intègrent l'école de Bâgé-la-Ville.

Des visuels sur différents événements de la commune sont diffusés :

- . Fête de l'école à Bâgé-la-Ville le 20/06
- . Fête de l'école à Dommartin le 27/06
- . Remise des cadeaux aux CM2 le 03/07
- . Portes ouvertes du SLIS le 05/07 : beaucoup de monde le matin, moins de monde l'après-midi.
- . Cérémonie du 14/07 sur Bâgé-la-Ville
- . Fleurissement de Bâgé-la-Ville et Dommartin : il est très réussi ; ce sont des compositions différentes très belles.
- . Forum des Associations le 06/09 organisé par Bâgé-le-Châtel à Saint-André-de-Bâgé : de nombreux visiteurs sont venus.

- Comité de Jumelage (AL SOCQUET) :

Le Maire rappelle qu'il y aura la réception d'une délégation allemande du 24 au 26/10/2026 dans le cadre du Comité du Jumelage.

Une cinquantaine d'Allemands viennent et 40 sont logés en familles.

AL SOCQUET présente le programme prévu sur ces 3 jours.

Le Maire demande aux élus d'être présents le samedi matin en mairie pour accueillir la délégation et pour la commémoration de la paix à Replonges à 11h. Des invitations seront envoyées.

- Social – communication (MD BUIRET) :

. Bus du droit :

C'est un dispositif développé communément par le CDAD et l'AVEMA France Victimes 01.

L'idée de cette association est d'aller vers les populations locales afin de communiquer sur les dispositifs d'accès au droit et d'aide.

Il sera présent sur Bâgé-la-Ville le 07/10 matin.

. CCAS : une réunion de la commission d'urgence s'est réunie le 02/09 pour acter le paiement d'une dette de cantine.

. Rencontre territoriale avec les acteurs de la santé du territoire Bresse val de Saône :

I MERONI et MD BUIRET participeront à cette rencontre le 25/09 au pôle culturel de Replonges.

Cette réunion sera l'occasion de dresser un état des lieux précis de la situation sanitaire du territoire, d'en identifier les projets et les perspectives futures.

. Fibre sur Bâgé-la-Ville dans les bâtiments communaux :

A chaque rdv de pré-raccordement avec le SIEA, des problèmes ont été détectés.

Pour chaque lieu (ex : Médiathèque et école maternelle), il a fallu 3 rdv pour procéder au raccordement définitif.

Les écoles Denave et Painlevé ne sont pas encore raccordées.

L'atelier municipal n'est pas encore éligible et donc pas raccordable alors que l'armoire est à 10 m du local technique.

. Téléphones : les agents du service technique ont un nouveau téléphone avec un accès WhatsApp.

. Communication : une 1^{ère} réunion a eu lieu le 16/09 pour établir la liste des articles du nouveau bulletin municipal.

. Signalétique sur Dommartin : elle sera faite en 2026 comme celle de Bâgé-la-Ville.

. Médiathèque et bibliothèque : beaucoup d'animations dont 3 nouvelles (atelier pop-up, extrait d'une pièce de théâtre écrite, mise en scène et interprétée par des adolescents + conférence sur les monuments aux morts)

. Décès de Blandine D'HEROUVILLE : bénévole pendant de nombreuses années à la bibliothèque de Dommartin, elle est décédée le 09/08 ; le 04/06, elle a fait sa dernière permanence à la bibliothèque.

Le Maire reprend la parole :

. Vœux du Maire : ils auront lieu le samedi 24/01 à la salle des fêtes de Bâgé-la-Ville après concertation avec les communes environnantes.

. 08/11 matin : inauguration du lavoir de Montépin

. les 15 et 22/03/2026, auront lieu les élections municipales ; le Maire demande aux élus de réserver ces dates pour assurer les permanences dans les 3 bureaux de vote (2 dans la salle du conseil de Bâgé-la-Ville et 1 dans la salle de réunion de la mairie de Dommartin).

. Fermeture de la Mairie au public : les vendredis 27/12/2025 et 02/01/2026 et les samedis 28/12/2025 et 03/01/2026

. Antoine BOURRET est Champion de France de Labour en planche.

- Finances (P TRUCHON) :

. Un point financier sera fait à fin 09/2025.


. Le budget primitif sera fait avant par rapport aux années précédentes et il demandera des informations aux adjoints en 10 et 11/2025 pour établir un 1^{er} projet de budget.

. Mise en place des emprunts de 600 000 € + 300 000 €.

- Voirie + CCBS (E DIOCHON) :

- . Le programme de voirie est fait.
- . Le barrage des Aiguilles est terminé. Il projette à l'assemblée des vidéos des travaux.
- . Il a visité le tribunal de Bourg-en-Bresse le 15/09.

La séance est levée à 22h34.

Nom Prénom	Signature
BERNIGAUD Christian	
DONGUY Annick	